

## Conditions contractuelles de participation spécifiques

Ces conditions concernent spécifiquement les "Activités du mercredi pour adolescents" et complètent ou remplacent les "Conditions contractuelles de participation générales - (Ccdp)"; celles-ci restent applicables par ailleurs.

### 1. Participation

Les activités du mercredi sont destinées à des adolescents mentalement handicapés - classe d'âge : 12 à 17 ans -. Les groupes de participants (5 à 10 en principe) sont constitués en tenant compte notamment de l'autonomie, des activités et de l'équilibre du groupe.

### 2. Inscription

L'inscription se fait au moyen de la feuille d'inscription ci-jointe. Elle doit être signée et retournée à Cap Loisirs dans le délai fixé.

Il est possible de s'inscrire pour une ou plusieurs sessions (selon le Programme).

Les inscriptions faites en cours d'année scolaire seront prises en considération selon les places disponibles et les possibilités de participation.

### 3. Confirmation

La confirmation de participation aux sessions de l'ensemble de l'année scolaire est envoyée dans le courant de l'été.

Un minimum de 5 participants est nécessaire pour que la réalisation d'une session soit confirmée. Si le nombre de participants est inférieur, la session est mise "en suspend" dans l'attente de futures inscriptions supplémentaires.

Deux mois avant le début de chaque session, une "feuille de route" est envoyée à chaque participant confirmé.

Cette "feuille de route" transmet les informations suivantes :

- elle indique que la session aura bien lieu ou qu'elle est annulée, au cas où celle-ci était "en suspend" dans la confirmation par manque d'inscriptions
- elle précise le lieu de rendez-vous (variable selon l'activité), l'équipement nécessaire et la liste des moniteurs et des participants prévus.

Pour les sessions de septembre et d'octobre (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>), les "feuilles de route" sont envoyées avec la confirmation.

### 4. Organisation - Transport

Afin que le temps d'activité puisse être pleinement utilisé, chaque participant devra être amené sur le lieu de rendez-vous 10 minutes avant le début de la séance et récupéré au plus tard 10 minutes après la fin.

Sur demande préalable, Cap Loisirs peut assurer le transport jusqu'au lieu de rendez-vous. Cette prestation est facturée en plus, selon le nombre d'utilisateurs et l'éloignement, sur la base de 30.- CHF par heure et par moniteur (un ou deux) nécessaire à la conduite du véhicule et à l'accompagnement.

### 5. Prix, facturation et désistements

Le prix de chaque session est de 150.- CHF (quatre séances) et est le même pour tous les participants.

Les sessions sont facturées en même temps que les séjours : facturation bimestrielle couvrant les activités effectuées les deux mois précédents.

Le prix total de la session est facturé même si le participant a été absent à l'une ou l'autre des séances. Les absences doivent être annoncées au responsable le plus tôt possible avant la séance.

Les désistements (pour une session entière) doivent être annoncés au plus tôt et confirmés par écrit (voir Ccdp).

Après l'envoi de la "feuille de route" (voir point 3), tout désistement est facturé (quelle que soit la raison) de la façon suivante :

- 20.- CHF au minimum (frais administratifs et remplacement)
- 50.- CHF si le désistement intervient moins de 31 jours avant le début de la session (\* si remplacé : 20.- CHF)
- 150.- CHF si le désistement intervient moins de 15 jours avant le début de la session (\* si remplacé : 50.- CHF)

Si Cap Loisirs peut remplacer (pour la session entière) le participant désisté, le prix facturé est réduit (\* ci-dessus).

### 6. Information

Les partenaires (parents, référents, animateurs) doivent s'informer rapidement et réciproquement de tout changement significatif intervenu dans l'état de santé du participant ou dans l'organisation prévue au sujet de l'activité.